

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté lors de sa séance du 5 mai 2009, le règlement no RCA09 22009 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08 22012).

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 14 mai 2009.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431